



COMMISSION DES
AFFAIRES
EUROPÉENNES

Paris, le 13 avril 2017

COMTE RENDU RÉSUMÉ DE L'AUDITION DU 21 MARS 2017, PAR LE GROUPE DE
SUIVI SUR LA RÉFORME DE LA PAC

COMMISSION DES
AFFAIRES
ÉCONOMIQUES

Le groupe de suivi sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) a procédé, le 21 mars 2017, à l'audition de Mme Maud Faipoux, Chef du secteur Agriculture - Alimentation - Pêche au Secrétariat général des affaires européennes (SGAE).

GROUPE DE SUIVI SUR
LA RÉFORME DE LA
POLITIQUE AGRICOLE
COMMUNE

17-174

◆
Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Où en est le processus d'élaboration du « règlement Omnibus » ?

À titre liminaire, **Mme Maud Faipoux, Chef du secteur Agriculture - Alimentation - Pêche au Secrétariat général des affaires européennes** a observé que le « règlement Omnibus », aujourd'hui en cours d'élaboration et de négociation, touche à des domaines très divers, puisqu'il est proposé de modifier pas moins d'une quinzaine de règlements de base, dont les quatre actes de base concernant la Politique Agricole Commune.

Les discussions ont débuté en septembre 2016. Pour le volet agricole, elles se sont poursuivies à un rythme hebdomadaire jusqu'à fin mars, au sein du Comité spécial Agriculture (CSA) préparant, pour ce sujet particulier, les décisions relevant du Conseil Affaires Générales. Les démarches de la présidence maltaise de l'Union européenne visent à aboutir à un compromis au Conseil, avant des trilogues au second semestre. Le fil conducteur des négociations repose sur les objectifs de simplification, sans pour autant toucher à l'architecture d'ensemble de la Politique Agricole Commune (PAC).

La France s'est fréquemment exprimée en faveur d'une réouverture limitée des règlements, afin d'éviter toute remise en cause de la réforme de 2013. Elle reconnaît que des modifications non substantielles peuvent toutefois participer à la clarification et la simplification des actes de base, dans laquelle s'inscrit la révision à mi-parcours du cadre financier. Parmi les sujets abordés figurent, en particulier, l'abaissement à 20% du seuil de perte pour activer les outils de gestion des risques et la définition des prairies permanentes. Certains des sujets traités dans le projet de « règlement Omnibus » suscitent, au regard des intérêts français, des appréciations plus nuancées que d'autres. D'une façon générale, notre pays prend part activement aux échanges en cours et sa position se situe au cœur des discussions.

Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Premiers éléments de calendrier sur la préparation de la PAC « post 2020 ». Quelles sont les informations disponibles à ce jour sur la position de la Commission et du Parlement européen, dans la perspective de la PAC post 2020 ?

Mme Maud Faipoux, Chef du secteur Agriculture - Alimentation - Pêche, au Secrétariat général des affaires européennes, a indiqué que les travaux de la Commission européenne ne se situent, pour le moment, qu'à un stade préliminaire. Une première communication devrait être publiée, d'ici à la fin de l'année 2017. Une consultation publique a aussi été lancée du 2 février au 2 mai. Elle a donné lieu, jusqu'ici, à plus de 15.000 réponses (près de 323 000 au total).

Il convient également de noter que le président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, a exprimé son attachement au maintien de la PAC, en soulignant son caractère à la fois fondateur pour l'Union européenne et indispensable, au regard des attentes des citoyens.

Sur le plan technique, le travail de réflexion qui sera mené incombera à la DG AGRI, en lien avec d'autres directions, telles que la DG environnement. Les questions du verdissement et des paiements directs, en particulier, pourraient à nouveau susciter quelques controverses à l'avenir. Les deux principaux axes que la Commission semble envisager sont l'intégration de l'enjeu de résilience des entreprises agricoles et de gestion des risques, ainsi que les modalités d'intégration de l'enjeu environnemental. Elle mentionne également deux autres enjeux que sont l'accompagnement des nouvelles générations (transmissibilité, capital humain comme physique) et la simplification.

Le Parlement européen sera également un acteur majeur du dossier de la PAC post 2020 en tenant compte des contraintes du calendrier électoral, marquée par la tenue des prochaines élections, au printemps 2019.

Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Quels sont les principaux aspects de la position des autorités françaises, ainsi que les enjeux clé de la future négociation pour notre pays ?

Mme Maud Faipoux, Chef du secteur Agriculture - Alimentation - Pêche, au Secrétariat général des affaires européennes, a rappelé que les échanges interministériels ont débuté mais qu'il est encore trop tôt pour qu'une position ait pu être élaborée sur ce que pourrait être le visage de la future PAC. Les trois axes majeurs portés à ce stade par la France et qui devront guider les réflexions sur la construction de la future PAC sont le soutien à la croissance, l'emploi et la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires, l'encouragement à la production de biens publics environnementaux et le développement des territoires, la capacité à apporter des solutions face aux aléas sanitaires, climatiques et économiques.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, M. Stéphane Le Foll, à l'occasion du conseil informel des ministres de l'agriculture, des 29/31 mai 2016, a fait part de sa vision d'une future PAC sous la forme d'une contribution, intitulée « Une PAC réformée pour une agriculture compétitive, durable et résiliente ». Cette contribution a mis en avant des sujets importants, notamment l'amélioration de la résilience des exploitations, le problème de la volatilité des prix agricoles, le fonctionnement de la chaîne de production et de commercialisation, les défis environnementaux, la simplification de la Politique agricole commune, ou l'installation des jeunes agriculteurs.

Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Sur le plan budgétaire, quels sont les liens entre les dossiers du « Brexit », des futures perspectives financières pluriannuelles (2020/2026) et de la PAC post 2020 ?

Mme Maud Faipoux, Chef du secteur Agriculture - Alimentation - Pêche, au Secrétariat général des affaires européennes, a confirmé que le calendrier de la préparation de la PAC « post 2020 » pourrait être affecté, par l'élaboration des prochaines perspectives financières sur la période 2021/2027. Les négociations seront probablement également impactées par les discussions autour du retrait du Royaume uni de l'Union.

Ces différentes négociations seront menées de front, en parallèle, dans un contexte général dominé par de fortes contraintes budgétaires. La PAC, à l'instar d'ailleurs de la politique de cohésion, pourrait faire l'objet, de la part de certains États membres, de demande tendant « à faire mieux avec moins », alors même que de nouvelles priorités - en particulier la défense, la sécurité et la gestion des phénomènes migratoires - voient leur importance relative s'accroître, aux yeux de nos concitoyens.

